AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1196
FR0011471291-FS0514

6 août 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

YMAGIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 août 2015, la société Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iena, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 août 2015, le seuil de 5% du capital de la société YMAGIS et détenir, pour le compte desdits fonds, 416 347 actions YMAGIS représentant autant de droits de vote, soit 5,27% du capital et 4,25% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions YMAGIS sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 7 892 942 actions représentant 9 786 225 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.